



DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES  
POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES

**Procès Verbal de la réunion**  
**de la Commission Départementale de la Coopération intercommunale,**  
**du lundi 10 juillet 2017 à 09 heures 30**  
**sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MORAUD, Préfet de l'Yonne**

**Étaient présents au titre des différents collèges :**

**Représentants des communes :**

**De moins de 776 habitants**

- Monsieur Jacques BALOUP, maire de Sementron,
- Madame Joëlle GUYARD, maire de Saint-Brancher
- Monsieur Jean-Noël LOURY, maire de Val-de-Mercy,
- Monsieur Maurice PIANON, maire d'Yrouerre,

**Des cinq communes les plus peuplées**

- Monsieur François BOUCHER, maire de Migennes,
- Monsieur Bernard MORAINÉ, maire de Joigny,

**Des autres communes de plus de 776 habitants**

- Monsieur Dominique BOURREAU, maire de Villeneuve-la-Guyard,
- Monsieur Thierry CORNIOT, maire de Seignelay,

**Représentants des EPCI à fiscalité propre :**

- Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC, conseiller communautaire de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne,
- Madame Pascale De MAURAIGE, conseillère communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Monsieur Dominique CHARLOT, président de la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs (pouvoir de M. Yves DELOT, président de la communauté de communes Serein et Armance),
- Madame Catherine DECUYPER, vice-présidente de la Communauté de communes du Jovinien,
- Monsieur Gérard DELORME, conseiller communautaire de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Monsieur Luc MAUDET, président de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe,

- Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER, président de la Communauté de communes Yonne Nord,
- Monsieur Jean-Louis QUERET, conseiller communautaire de la Communauté de communes Serein et Armance,
- Monsieur Henri de RAINCOURT, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne,
- Monsieur Bernard RIANT, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI, président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,

**Représentants des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux :**

- Monsieur Nicolas SORET, président du Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,
- Monsieur Rémy RAPPENEAU, président du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Terre Plaine Morvan,

**Conseillers départementaux :**

- Madame Marie-Agnès EVRARD, conseillère départementale (pouvoir de M. Christophe BONNEFOND, conseiller départemental),

**Absents et Excusés :**

- Monsieur Philippe GEORGES, maire du Val d'Ocre,
- Monsieur Rémy GUICHARD, maire de Marmeaux,
- Monsieur Bernard RAGAGE, maire de Quarré-les-Tombes,
- Monsieur Jean-Yves CAULLET, maire d'Avallon,
- Monsieur Jacques HOJLO, adjoint au maire d'Auxerre,
- Madame Marie-Louise FORT, maire de Sens,
- Monsieur Guy BOURRAS, maire de Saint-Julien-du-Sault,
- Monsieur Alain DROUHIN, maire de Bléneau,
- Monsieur Gilles PIRMAN, maire de Saint-Clément,
- Monsieur Pascal BARBERET, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Monsieur Nicolas BRIOLLAND, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Monsieur Yves DELOT, président de la Communauté de communes Serein et Armance (excusé, pouvoir à M. Charlot),
- Monsieur Patrick GENDRAUD vice-président de la communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs),
- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, vice-président de la Communauté de communes du Serein,
- Monsieur Pascal GERMAIN, président de la Communauté de communes Avalon-Vézelay-Morvan,
- Madame Françoise ROURE, conseillère départementale,
- Monsieur Christophe BONNEFOND, conseiller départemental (excusé, pouvoir à Mme Marie-Agnès EVRARD),
- Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, conseiller départemental,
- Monsieur Guy FERREZ, vice-président du conseil régional,
- Madame Frédérique COLAS, vice-présidente du conseil régional,

**Participaient également :**

- Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture,
- Mme Sylvie COUTANT, adjointe à la cheffe du service des relations avec les collectivités locales,

Appel des représentants des différents collèges :

- nombre de présents : 22
- pouvoirs : 2
- Nombre de votants : 24

Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet. Il rappelle que la séance du 3 juillet 2017 n'a pas pu se dérouler faute de quorum. Pour cette séance, le quorum n'est pas requis. Néanmoins il est atteint.

Monsieur le Préfet fait adopter le PV de la séance du 3 juillet. Puis, il s'assure qu'au moins cinq membres de la commission ne souhaitent pas se réunir à huis clos et demande à l'assemblée de choisir la forme du scrutin soit un vote à bulletin secret ou soit un vote à main levée. Le principe d'un vote à main levée est retenu par les membres de la CDCI.

L'ordre du jour est le suivant : la création d'un syndicat mixte d'enseignement artistique entre la commune de Joigny et les Communautés de communes de l'Aillantais, Chablis, Villages et Terroirs, du Gâtinais en Bourgogne, de l'Agglomération Migennoise, de Puisaye-Forterre et de Serein et Armance.

Monsieur le Préfet les statuts de l'association Yonne Arts Vivants constituée sous forme de groupement d'employeurs n'étaient pas en conformité avec le code du travail. La composition de cette association contrevenait aux dispositions de l'article L 1253-1 de ce même code, ses membres étant exclusivement des personnes publiques. Cette situation était de nature à remettre en cause la légalité des actes et décisions pris par son conseil d'administration. Cette association exerçant une compétence partagée au sens de la loi NOTRe, les collectivités qui en étaient membres disposaient de plusieurs solutions pour reprendre cette compétence et assurer les activités correspondantes: la Société Publique Locale (SPL), le Groupement d'Intérêt Public (GIP) et le syndicat mixte.

Le choix porté par les élus a été celui de la création d'un syndicat mixte. En conséquence, un arrêté préfectoral de projet de périmètre du syndicat mixte d'enseignement artistique a été signé et notifié le 26 juin 2017.

Monsieur le Préfet invite Monsieur Jean-Noël LOURY, rapporteur, à prendre la parole.

Intervention de Monsieur le rapporteur : « les communautés de l'Aillantais, de Chablis, Villages et Terroirs, du Gâtinais, de l'Agglomération Migennoise, de Puisaye-Forterre et de Serein et Armance, ainsi que la ville de Joigny envisagent la création d'une structure qui aura vocation à prendre la suite de l'association Yonne Arts Vivants. La compétence "culture" constituant une compétence partagée, ces dernières ont décidé de s'entendre sur une gestion mutualisée et plus économique qui a vocation à mettre à disposition des professeurs "enseignants artistiques" dans leurs différentes écoles de musique, dans le cadre de conventions entre personnes publiques. Conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un arrêté préfectoral de projet de périmètre a été pris le 26 juin 2017 et notifié aux futurs membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer ».

Les membres de la CDCI sont invités à donner leur avis sur le choix de création de cette structure conformément à l'article L. 5211-45 du CGCT.

Monsieur le Préfet invite l'assemblée au débat.

Monsieur Henri de Raincourt précise que des discussions se sont déroulées au préalable, plusieurs possibilités ont été étudiées. La solution retenue et approuvée est la création d'un syndicat mixte. Monsieur de Raincourt est très favorable à cette solution et remercie toutes les personnes qui ont travaillé en amont de ce projet. Il précise que le département accordait à l'association Yonne Arts Vivants la somme d'environ 400 000€ et que par conséquent chaque commune devrait désormais participer financièrement pour compenser cette somme. Il remercie la ville d'Auxerre qui propose l'appui de son conservatoire à rayonnement départemental.

Monsieur le Préfet propose de passer au vote.

- contre : 0
- abstention : 1
- pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Les membres de la CDCI valident la création du syndicat mixte ouvert d'enseignement artistique.

Monsieur Loury s'interroge sur la possibilité pour les autres Établissements Publics à Coopération Intercommunale d'intégrer ce nouveau syndicat. Monsieur le Préfet rappelle qu'un syndicat mixte ouvert a vocation à accueillir de nouveaux membres qui en feraient la demande.

Monsieur le Préfet lève la séance à 9h55.

Le Préfet,

Jean-Christophe MORAUD

